



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2018/091

Genève, le 15 novembre 2018

CONCERNE :

Cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020

1. La présente notification est publiée à la demande du Comité permanent.
2. Les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) préparent actuellement une suite au Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020.
3. Dans ce contexte, le Comité permanent encourage les correspondants CITES à prendre contact avec leurs homologues de la CDB pour s'assurer que les dispositions CITES pertinentes figurent bien dans les propositions soumises par les États à la CDB en réponse à sa notification [SCBD/OES/DC/RH/KNM/87538](#), lesquelles font état des observations préliminaires des différents pays sur la portée et le contenu du cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020, et comprennent des éléments probants pouvant contribuer au fondement scientifique, en termes d'ampleur et de portée, des mesures nécessaires pour progresser dans la réalisation de la vision de la CDB à l'horizon 2050.